

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

Membres du Conseil Municipal présents :

Mme Maria TREFCON	Mme Sophie PIOLE	M. Frédéric DOMON
M. Philippe PETIT	M. Cédric CAGNARD	M. Louis GUERRA
Mme Marie-Christine MISSIAEN	M. Bernard MICHALAK	M. Bruno DESANDERE
M. Jean-Marie THIBAUT	M. Gérard MOERMAN	M. Bernard ROBIDA
M. Michel MARCHAND		

Excusés :

Mme Céline COLLET	Mme Anne CALVARIN-POTTIER	M. Michel THIEFAINE
Mme Marie-Laure DELATTRE	Mme Yvette CARTON	Mme Nicole DUMONT

Secrétariat :

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

Mme Pauline DUFLOS	M. FLAQUET	M. Francis WAQUET
Mme Elisabeth DECOCK	Mme Josette CUVILLIER	

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 26 novembre 2024 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19^H30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 19 novembre 2024 aux membres du conseil.

Mme le Maire demande à ajouter une délibération concernant la redevance d'occupation des sols.

La demande est acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. DÉLÉGATION DE VOTE :

Mme Céline COLLET donne pouvoir à M. Maria TREFCON
Mme Yvette CARTON donne pouvoir à Mme Marie-Christine MISSIAEN
Mme Marie-Laure DELATTRE donne pouvoir à M. Bernard MICHALAK
M. Michel THIEFAINE donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA
Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à M. Louis GUERRA
Mme Anne CALVARIN donne pouvoir à Michel MARCHAND

2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Bernard MICHALAK est désigné.

3. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 3 SEPTEMBRE ET DU 8 OCTOBRE 2024

Procès-verbal du 3 septembre : Aucune remarque

Procès-verbal du 8 octobre :

M. ROBIDA (point 3) souhaite modifier la phrase : « [...]Mme le Maire et M. ROBIDA font quelques remarques[...] », par « [...] font des remarques concernant les dysfonctionnements pointé par le rapport[...] »
Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

4. DELIBERATIONS

4.1 Décision modificative – Ecriture budgétaire

A la demande de la trésorerie, il convient d'effectuer une décision modificative pour ouvrir les crédits afin d'intégrer des frais d'études au coût des travaux.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Avenant à la convention de télétransmission

Convention entre la préfecture et la commune pour télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Cet avenant a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

Adopté à l'unanimité

4.3 Modification d'adressage

Afin de faciliter l'acheminement du courrier, des usagers ont demandé la modification d'adressage de leur maison. Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver la dénomination des voies et des lieux-dits indiqués dans les tableaux ci-dessous et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Nom de voie	Statut	Ancienne adresse
1800 Chemin de la marine	Modification n° d'adressage	Pointe d'Herbet
1820 Chemin de la marine	Modification n° d'adressage	Pointe d'Herbet
3 chemin d'Airaines	Modification n° d'adressage + lieu	Rue de Saveuse

Adopté à l'unanimité

4.4 Participation prévoyance

A partir de janvier 2025, les collectivités territoriales participent à la prévoyance des agents. Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues. Le montant mensuel de la participation est fixé à 15 € par agent.

Adopté à l'unanimité

4.5 Redevance d'occupation des sols

Mme le Maire expose aux membres du conseil que la commune doit recevoir en contrepartie de l'utilisation du domaine public, une redevance due par les différents opérateurs, à savoir :

- GRDF pour le transport et la fourniture en gaz (indemnisation au linéaire)
- ENEDIS pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (indemnisation sur la base du nombre d'habitants)
- ORANGE pour les installations de leurs réseaux de télécommunications (indemnisation au linéaire)

Mme le Maire propose de réclamer aux différents opérateurs le montant de la redevance due pour l'occupation du domaine public. Le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente et que ces montants soient revalorisés automatiquement chaque année par l'application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Les recettes correspondantes aux montants des redevances perçues seront inscrites au compte 70323.

Adopté à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 Droit de préemption

Un immeuble sis 148 avenue Louis Pasteur

Un immeuble sis 25 rue Pierre et Marie Curie

Un immeuble sis 15 rue Jean Mermoz

Un immeuble sis 35 avenue Pierre et Marie Curie

Un immeuble sis 14 allée Henri Dunant

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption

5.2 Rapports des présidents de commissions

Mme le Maire :

- Le 4 décembre le secrétariat de mairie sera fermé, les deux secrétaires seront en formation en distanciel.

Monsieur PETIT :

- Pour le projet du City stade toutes les demandes de subventions ont été faites. A ce jour seule la subvention DETR est connue.
- Le dossier du PLU sera clôturé administrativement pour le 15 décembre, puis envoyé à tous les services publics associés qui auront un délai de 3 mois pour exposer leurs remarques. Ensuite une enquête publique d'1 mois aura lieu pour une validation du PLU en mai-juin 2025.

Madame MISSIAEN :

- Le 9 janvier les travaux du cimetière nouveau débuteront
- La collecte nationale de la banque alimentaire est moins importante que les années précédentes. Ce constat est au niveau national.
- Distribution des colis des aînés le 13 et 14 décembre dans la salle des fêtes.
Vendredi 9h-12h / 13h30-16h30
Samedi matin 9h-12h

Monsieur THIBAUT :

- A la suite de la commission Bâtiments communaux, toutes les remarques ont été rapportées à l'architecte. Une nouvelle proposition sera faite.
- Le service fluvial du département a effectué l'égavage de 36 arbres le long de la Somme et quelques arbres penchants ont été coupés au bord des jardins familiaux direction Ailly-sur-Somme
- La panne de l'éclairage public rue Jean Jaurès /chemin de la marine n'est pas résolue. L'entreprise souhaite obtenir le réseau électrique qui passe sous le pont pour trouver d'où vient cette panne.

6. QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. MOERMAN demande s'il existe une nouvelle convention avec la mutuelle Just.

Mme MISSIAEN explique qu'ils ont l'autorisation de venir présenter leurs offres sur la commune, mais qu'aucune convention n'a été signée.

M. MARCHAND informe que Mme AUZOU arrête son activité au 31 décembre 2024. Il n'y a donc plus de charcutier pour le marché.

Il y a une voiture mal stationnée sur le parking rue Jean Mermoz depuis plusieurs semaines gênant la sortie scolaire ainsi que la sortie de la maison médicale.

M. PETIT répond qu'une demande d'identification a été faite auprès des services de police. Un autre véhicule pose également problème allée des Lilas. M. DOMON informe qu'il y a du passage et du trafic auprès de cette voiture et cela est inquiétant. Mme le Maire explique qu'il faudra envoyer un mail aux services de la police pour qu'elle se déplace rapidement. M. PETIT informe qu'il faut appeler le 17 pour faire un signalement, cet appel sera forcément anonyme et sera un traçage et un lien avec les signalements effectués par la mairie.

M. ROBIDA souhaite rappeler qu'il y a un véhicule en face de chez lui qui ne bouge jamais avec des pneus dégonflés et qu'à chaque fois que le véhicule est marqué, le propriétaire le déplace pour être tranquille.

M. PETIT a fait plusieurs interventions auprès du propriétaire afin qu'il fasse le nécessaire pour se débarrasser de ce véhicule (gagé). La prochaine étape est de signaler cette situation aux services de police.

M. DESANDERE avait demandé les tarifs de l'énergie de la FDE lors du dernier conseil municipal.

M. PETIT explique qu'il s'agit d'un oubli et que le nécessaire sera fait.

M. DESANDERE informe qu'une voiture est également mal stationnée avenue Pasteur et ne bouge pas depuis le mois de juillet.

M. PETIT répond qu'une demande d'identification sera faite dès demain matin.

M. MICHALAK demande où en est la rétrocession de la VRD du lotissement « la pointe »

M. PETIT n'a pas d'autre information, le dossier est toujours en cours, tous les deux mois le notaire est recontacté afin de connaître l'avancée du dossier. M. MICHALAK trouve le temps long et cela fait retarder le projet de faire un stationnement d'un côté afin de faciliter le passage des véhicules.

M. MICHALAK fait remonter les difficultés de passage au niveau du pont de la Somme qui entraînent des conflits. La pose d'un feu rouge serait-il envisageable ?

Mme le Maire répond que cela entraînera des nuisances et des contraintes pour les riverains et habitants, que la pose du feu rouge sera à la charge de la commune et n'empêchera pas les incivilités.

M. ROBIDA informe que des chevaux circulent sur les trottoirs et les propriétaires ne ramassent pas les déjections.

Mme le Maire répond qu'il est difficile d'agir n'ayant pas de sacs à disposition pour ce genre d'animaux. Il faudrait connaître les propriétaires afin de leur envoyer un courrier.

7. QUESTIONS DES AUDITEURS

M. PETIT fait lecture de la demande de M. ISAMBART.

** Première question : le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024 n'est toujours pas en ligne sur le site de la commune, est-ce un oubli ?*

M. PETIT affirme qu'il s'agit d'un retard et qu'il se justifie par un souci avec la plateforme Somme numérique.

** Seconde question : Lors du conseil de novembre 2023, concernant le problème de vitesse sur l'avenue Victor Hugo vous avez évoqué consulter Amiens Métropole et étudier toutes les solutions qui pourraient palier à ce problème. qu'en est-il ? merci d'avance*

M. PETIT réexplique à nouveau qu'il s'agit d'une zone 30 avec ses aménagements et que c'est une voie métropolitaine. Une étude de vitesse a été faite sans faire remonter de véritables excès de vitesse. L'action envisagée est d'utiliser un des deux radars mobiles de la commune et de faire des relevés sur cette zone sur quelques mois.

L'ordre du jour étant terminé, Madame le Maire lève la séance à 21^h44